

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 - France

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## **COLORKOTE BLUE**

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: COLORKOTE BLUE Nom du produit

Code du produit : 4902

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées			
Application professionnelle de revêtements et d'encres			
Utilisations non recommandées Raison			
Tous Autre Utilisations			

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

New Nautical Coatings, Inc. Sea Hawk Premium Yacht Finishes 14805 49th Street North Clearwater, FL 33762

International: (727) 523-8053

Adresse email de la : sdsfellinguk@akzonobel.com

personne responsable pour cette FDS

**Contact national** 

International Peinture SAS, Océane Building, 2, Avenue Foch, 76600 Le Havre, France

Tel: +33 (0)2 35 22 13 50 Fax: +33 (0)2 35 22 13 52

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national (Utilisation réservée aux professionnels autorisés de la santé)

Numéro de téléphone : +33 01 40 05 48 48

**Fournisseur** 

Numéro de téléphone : (727) 523-8053

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

Repr. 1B, H360FD (Fertilité et Foetus)

**STOT SE 3, H335** 

Date d'édition/Date de révision

10/11/2021 AkzoNobel Version: 1 1/20



## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger











Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

Généralités

: Non applicable.

Prévention

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage** 

: Tenir au frais.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

: solvant naphta aromatique léger (pétrole)

colophane

pyrithione zincique

1H-Pyrrole-3-carbonitrile, 4-bromo-2-(4-chlorophenyl)-5-(trifluoromethyl)-acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

Date d'édition/Date de révision

10/11/2021



## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Annexe XVII - Restrictions : Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### Règlement relatif aux produits biocides

Utilisations autorisées : Non disponible. Non disponible. Avertissement pour les

catégories vulnérables

Avertissement pour les catégories vulnérables

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

classification

: Aucun connu.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Nota (s)	Туре
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	REACH #: 01-2119455851-35 CE: 265-199-0 CAS: 64742-95-6 Index: 649-356-00-4	≥20 - ≤25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	P	[1] [2]
colophane	REACH #: 01-2119480418-32 CE: 232-475-7 CAS: 8050-09-7 Index: 650-015-00-7	≥10 - ≤20	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413	-	[1] [2]
thiocyanate de cuivre	CE: 214-183-1 CAS: 1111-67-7 Index: 029-015-00-0	≥10 - ≤20	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) EUH032	А	[1]
oxyde de zinc	REACH #: 01-2119463881-32 CE: 215-222-5 CAS: 1314-13-2 Index: 030-013-00-7	≥5 - ≤10	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	-	[1]
acétate de tert-butyle	CE: 208-760-7 CAS: 540-88-5 Index: 607-026-00-7	≥5 - ≤10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 EUH066	С	[1] [2]
pyrithione zincique	CE: 236-671-3 CAS: 13463-41-7	≤5	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H330 Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360FD (Fertilité et Foetus) STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	-	[1]

Date d'édition/Date de révision 10/11/2021

Version: 1 3/20



#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants** CE: 918-811-1 ≤5 [1] Hydrocarbons, C10, **STOT SE 3, H336** aromatics, <1% Asp. Tox. 1, H304 naphthalene Aquatic Chronic 2, H411 **EUH066** [1] 1H-Pyrrole-CAS: 122454-29-9 ≤3.5 Acute Tox. 2, H300 3-carbonitrile, 4-bromo-Acute Tox. 3, H311 2-(4-chlorophenyl)-5-Acute Tox. 2, H330 STOT RE 1, H372 (cerveau) (trifluoromethyl)-(orale) STOT RE 2, H373 (système nerveux central (SNC)) (inhalation) Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées cidessus

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien

faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la

personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux

dès que possible.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas,

> en cas de respiration irréqulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau

au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Consulter un médecin si

l'irritation persiste. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage Ingestion

ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence

de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les

vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

10/11/2021 Version: 1 4/20

Date d'édition/Date de révision



### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Inhalation

Toxique par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau

: Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion

: Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central

(SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges faiblesse musculaire évanouissement poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Liquide et vapeurs inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu

Date d'édition/Date de révision

Version: 1

10/11/2021



## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

oxydes d'azote oxydes de soufre

Halogénures de carbonyle oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel antidéflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise

Date d'édition/Date de révision

10/11/2021



## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

iliuividuelle adaptes.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

# Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

Date d'édition/Date de révision : 10/11/2021

**Version** : 1 7/20



## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition		
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Ministère du travail (France, 10/2016).  VME: 1000 mg/m³ 8 heures. Forme: vapeur  VLE: 1500 mg/m³ 15 minutes. Forme: vapeur		
colophane	Ministère du travail (France, 7/2012).  VME: 0.1 mg/m³, (exprimés en aldéhyde formique) 8 heures. Forme: Risque d'allergie		
acétate de tert-butyle	Ministère du travail (France, 7/2012).  VME: 200 ppm 8 heures.  VME: 950 mg/m³ 8 heures.		

#### Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail -Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### **PNEC**

Aucune PNEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

Date d'édition/Date de révision

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

10/11/2021 Version: 1 8/20



## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166, conçue pour protéger contre les éclaboussures de liquides. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

#### Protection de la peau

#### **Protection des mains**

: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Recommandé : Viton® ou Gants en nitrile. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur. AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre lês coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux materiaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

#### **Protection corporelle**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. EN ISO 13688. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

#### Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

#### **Protection respiratoire**

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire conformément à la norme EN529. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.



## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique: Liquide.Couleur: Bleu.Odeur: Solvant.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non applicable.

Point de fusion/point de : Non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 30.1°C
Taux d'évaporation : Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.4% Seuil maximal: 7.6% (solvant naphta aromatique léger (pétrole))

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

**Densité relative** : 1.35

Solubilité(s) : Non disponible.

Coefficient de partage: n- : Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto-

inflammabilité

: Non disponible.

Température de : Non disponible. décomposition

Viscosité : Cinématique (température ambiante): 1000 mm²/s

Propriétés explosives : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne

pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs

ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

**10.5 Matières incompatibles**: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières oxydantes

**10.6 Produits de**Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Date d'édition/Date de révision : 10/11/2021

**Version** : 1 10/20





## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta àpoint d'ébullition bas — non spécifié; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C.]	DL50 Orale	Rat	8400 mg/kg	-
colophane	DL50 Orale	Rat	7600 mg/kg	-
acétate de tert-butyle	DL50 Orale	Rat	4100 mg/kg	-
pyrithione zincique	CL50 Inhalation Poussière et brouillards DL50 Cutané	Rat Rat	1.03 mg/l >2000 mg/kg	4 heures
	DL50 Orale	Rat	269 mg/kg	_
2-(p-chlorophenyl)-3-cyano- 4-bromo-5-trifluoromethyl pyrrole	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	<0.5 mg/l	6 heures
	DL50 Cutané DL50 Orale	cobaye Rat	520 mg/kg 28.7 mg/kg	-  -

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	769.9 mg/kg
Cutané	9381.7 mg/kg
Inhalation (poussières et brouillards)	0.6122 mg/l

### Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta àpoint d'ébullition bas — non spécifié; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C.]	Yeux - Faiblement irritant	Lapin		24 heures 100 microliters	-
oxyde de zinc	Yeux - Faiblement irritant	Lapin		24 heures 500 milligrams	-

Date d'édition/Date de révision Version : 1 10/11/2021



		Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures	-
					500	
					milligrams	
acé	tate de tert-butyle	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	100	-
					microliters	
		Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures	-
					500	
					microliters	

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta àpoint d'ébullition bas — non spécifié; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C.]	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
pyrithione zincique 2-(p-chlorophenyl)-3-cyano-4-bromo-5-trifluoromethyl pyrrole	Catégorie 1 Catégorie 1	Indéterminé Orale	Indéterminé cerveau
	Catégorie 2	Inhalation	système nerveux central (SNC)

#### **Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta àpoint d'ébullition bas — non spécifié; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C.]	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Date d'édition/Date de révision

10/11/2021

Version: 1 12/20



Inhalation : Toxique par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central

(SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une dépression du système nerveux central

(SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges faiblesse musculaire évanouissement poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Exposition de courte durée** 

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** 

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles

niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité**: Peut nuire au fœtus.

Date d'édition/Date de révision

10/11/2021

Version: 1 13/20



Effets sur le développement

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité**: Peut nuire à la fertilité.

**Autres informations** : Non disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
thiocyanate de cuivre	Aiguë CE50 20 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 31 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
oxyde de zinc	Aiguë CE50 0.042 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de	72 heures
	Aiguë CE50 1 mg/l Eau douce	Croissance Exponentielle Daphnie - Daphnia magna -	48 heures
	Algue CE30 1 mg/r Eau douce	Nouveau-né	40 Heures
	Aiguë CI50 0.17 mg/l	Algues - Selenastrum capricornutum	72 heures
	Aiguë CL50 1.1 mg/l	Poisson - Oncorhynchus Mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 0.017 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de Croissance Exponentielle	72 heures
acétate de tert-butyle	Aiguë CL50 327000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
pyrithione zincique	Aiguë CE50 0.0012 mg/l	Algues - Skeletonema costatum	120 heures
	Aiguë CE50 0.0082 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.0026 mg/l	Poisson - Pimephales Promelas	96 heures
2-(p-chlorophenyl)-3-cyano- 4-bromo-5-trifluoromethyl pyrrole	Aiguë CE50 0.012 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CL50 0.015 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.0013 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 0.0002 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 0.00017 mg/l	Poisson - Danio Rerio	33 jours

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta àpoint d'ébullition bas — non spécifié; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C.]		-	Facilement
oxyde de zinc 2-(p-chlorophenyl)-3-cyano- 4-bromo-5-trifluoromethyl	-	-	Non facilement Non facilement

Date d'édition/Date de révision

10/11/2021



pyrrole

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogPow	FBC	Potentiel
Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta àpoint d'ébullition bas — non spécifié; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C.] colophane oxyde de zinc acétate de tert-butyle pyrithione zincique 2-(p-chlorophenyl)-3-cyano-4-bromo-5-trifluoromethyl pyrrole	1.9 à 7.7 - 1.64 0.9	- 60960 - 11 3.2	élevée élevée élevée faible faible faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable. vPvB : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Version: 1

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets

Date d'édition/Date de révision

10/11/2021



### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Code number	Désignation du déchet
EWC 08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

#### **Emballage**

## Méthodes d'élimination des déchets

: Vérifier que les déchets sont collectés et confinés. Entreposer séparément. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence légales nationales ou locales en terme de déchets. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1992	UN1992	UN1992
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (solvant naphta aromatique léger (pétrole), pyrithione zincique)	FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), light arom., pyrithione zinc). Marine pollutant (copper thiocyanate)	FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), light arom., pyrithione zinc)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3 (6.1)	3 (6.1)	3 (6.1)
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Yes.	No.
Autres informations	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  Code tunnel (D/E)	The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.	The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

Code IMDG, Groupe de séparation

: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Date d'édition/Date de révision Version : 1 10/11/2021



## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et

: Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

au recueil IBC

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII -**: Réservé aux utilisateurs professionnels.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise

sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

**Autres Réglementations UE** 

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être : Non applicable.

pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

Nom du produit/ composant	Effets cancérogènes	3		Effets sur la fertilité
pyrithione zincique	-	-	Repr. 1B, H360D (Foetus)	Repr. 1B, H360F (Fertilité)

#### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

#### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

#### Règlement relatif aux produits biocides

Type de produit : PT21 Produits antisalissure Liquide. Peinture. Type (Antifouling) Antifouling Type - Organotin-free ablative

**Substances actives** 

#### Nom des composants

thiocyanate de cuivre pyrithione zincique

Date d'édition/Date de révision

2-(p-chlorophenyl)-3-cyano-4-bromo-5-trifluoromethyl pyrrole

Rendement en surface théorique : Pulvérisation sans air 425 m2/l @ 3.8 microns d'épaisseur de film sec Rendement en surface théorique : Pinceau, rouleau 425 m2/l @ 3.8 microns d'épaisseur de film sec

10/11/2021

Version: 1 17/20





## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Restrictions d'utilisation Pour usage professionnel uniquement.

Méthodes d'application : Méthode d'application : Pulvérisation sans air, pinceau, rouleau.

Recommandé Nettoyant. Pour le nettoyage d'équipment utiliser Antifouling Thinner. Utiliser seulement

dans des zones bien ventilées. En cas de ventilation insuffisante, porter un

appareil respiratoire approprié.

IMO Compliant with the International Convention on the Control of Harmful

Antifouling Systems on Ships, 2001.

#### Réglementations nationales

#### Règlement relatif aux produits biocides

Type de produit : PT21 Produits antisalissure Liquide. Peinture.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

**RG 84** : Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta àpoint d'ébullition bas — non spécifié; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de

carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C.]

Surveillance médicale

renforcée

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

médicale renforcée: non concerné

Références : Conforme au règlement 1907/2006/CE (REACH) Annexe II et au règlement

1272/2008/CE (CLP)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 3, H331	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360FD (Fertilité et Foetus)	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

10/11/2021

18/20 Version: 1

Date d'édition/Date de révision



## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral	des mentions
H abrégées	

informations	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration
	dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360FD (Fertilité et	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Foetus)	
H372 (cerveau) (orale)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. (cerveau)
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 (système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la
central (SNC))	suite d'expositions répétées ou d'une exposition
(inhalation)	prolongée par d'inhalation. (système nerveux central (SNC))
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne
	des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

# Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 2, H300	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 2
Acute Tox. 2, H330	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 3, H301	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H311	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3
Acute Tox. 3, H331	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE -
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Catégorie 1
Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU
riquatio ornionio 1, 11110	AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU
7 (qualic et il et il e 2, 11411	AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 4, H413	1
/ iqualio officino 4, 11410	AQUATIQUE - Catégorie 4
Asp. Tox. 1, H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou
2011000	gerçures de la peau.
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION
Lyc Dam. 1, 11010	OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION
Lye IIII. 2, 11313	OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Repr. 1B, H360FD	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité et
	,
(Fertilité et Foetus)	Foetus) - Catégorie 1B
Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Date d'édition/Date de révision Version : 1

10/11/2021





### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

STOT RE 1. H372 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (cerveau) (orale) -(cerveau) (orale) Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES **STOT RE 1, H372** CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES **STOT RE 2, H373** CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (système nerveux (système nerveux central (SNC)) central (SNC)) (inhalation) - Catégorie 2 (inhalation) TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES **STOT RE 2, H373** CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES **STOT SE 3, H335** CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES **STOT SE 3, H336** CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) -Catégorie 3

Date d'impression
Date d'édition/ Date de

révision

: 10/11/2021

: 10/11/2021

Date de la précédente

édition

: Aucune validation antérieure

Version : 1

#### Avis au lecteur

REMARQUE IMPORTANTE: les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte.

Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT : les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les règlementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Sauf accord contraire de notre part, tous les produits fournis par nous sont soumis aux conditions de l'entreprise, lesquelles comprennent une clause de limitation de responsabilité. Veillez à vous référer à ces conditions et/ou au contrat applicable que vous avez conclu avec AkzoNobel (ou son entreprise affiliée, selon le cas).

© AkzoNobel